Concerne : Modalités de rentrée 2026-2027

Chers Parents,

Tout d'abord, j'espère que les vacances d'été se sont bien passées pour vous et vos enfants.

A l'approche de la rentrée scolaire, vous vous questionnez certainement sur les modalités organisationnelles qui seront d'application à partir du lundi 24.08.2026. Vous trouverez ci-après toutes les informations utiles pour garantir une rentrée scolaire en toute sérénité.

- Tous les élèves feront leur **rentrée** en date du **lundi 24.08.2026**. Merci de prévenir le secrétariat ou la Direction de toutes annulations d'inscription ou de rentrées tardives dans les meilleurs délais.

 Dès le 1er jour d'école, les Parents auront accès à l'intérieur de l'établissement et pourront accompagner leur enfant jusqu'à l'entrée de la classe. Un parcours fléché sera mis en place à l'attention des nouvelles familles. Il est demandé aux Parents de ne pas s'attarder dans l'enceinte de l'école ou devant l'entrée. L'ensemble de l'équipe mettra tout en œuvre pour rassurer les enfants et pallier aux potentielles séparations difficiles.
 ! Avant d'accéder aux classes, n'oubliez pas de sortir la boîte de pique-nique de votre enfant (ou le sac isotherme) et de la (le) mettre dans le panier réservé à cet effet à l'entrée de l'école (panier avec le nom de la titulaire de votre enfant).

- **Horaire et accès à l'école maternelle du lundi au vendredi (excepté le mercredi) :**

 - De 07h00 à 08h20 : Accès à la garderie par l'entrée principale de l'école.
 - De 08h25 à 08h45 : Accès aux classes par l'entrée principale de l'école.
 - 12h00 : Accès au réfectoire par l'entrée principale pour les Parents dont les enfants rentrent à midi (excepté le mercredi).
 - De 15h10 à 15h20 : Accès aux classes par l'entrée principale de l'école.
 - De 15h30 à 18h00 : Accès à la garderie par l'entrée principale de l'école.

- **Horaire et accès à l'école maternelle le mercredi :**

 - De 07h00 à 08h25 : Accès à la garderie par l'entrée principale de l'école.
 - De 08h25 à 08h45 : Accès aux classes par l'entrée principale de l'école.
 - De 12h00 à 12h10 : Accès aux classes par l'entrée principale de l'école.
 - De 12h20 à 18h00 : Accès à la garderie par l'entrée principale de l'école.

 ! A titre exceptionnel, l'accès aux classes sera possible jusque 09h15 le lundi 24.08.2026, jour de rentrée.

- **Apports attendus le jour de la rentrée** :

 ❖ Pour les élèves de tous les niveaux :
 - ✓ Un sac à dos (pouvant contenir les boîtes à collation, pique-nique et goûter ainsi qu'une gourde)
 - ✓ Une boîte pour la collation
 - ✓ Une boîte pour le pique-nique ou un sac isotherme
 ! Début de la cantine scolaire le lundi 31 août 2026 (avant cette date, pique-nique pour tous)
 - ✓ Une boîte pour le goûter
 - ✓ Une gourde (métallique si possible)
 - ✓ Une boîte de mouchoirs en papier
 - ✓ Une boîte de lingettes humides (non-parfumées si possible)
 - ✓ Une tenue de rechange complète

 ! Merci de nommer chaque pièce au nom de l'enfant svp.

 ❖ Pour les élèves de la classe d'accueil et de 1ère maternelle, en plus de la liste ci-dessus, prévoir :
 - ✓ Un doudou, une tétine (si nécessaire) et des langes (si la propreté n'est pas encore totalement acquise)
 ! Le tout restera à l'école.
 - ✓ Une tenue de rechange complète supplémentaire + 4 culottes ou slips en plus
 - ✓ Un rouleau de sacs en plastique (10L)

 ! Merci de nommer chaque pièce au nom de l'enfant svp.

- **Les collations et les goûters** seront **à la charge des Parents.** Dans le respect de notre engagement défendant une éducation à la santé évoquée dans le projet d'établissement, il est demandé de munir votre enfant d'une collation et d'un goûter sains. Seuls les fruits (secs ou charnus / à croquer ou en salade) ou les légumes crus, épluchés et coupés, seront autorisés pour la collation. Seuls les fruits ou les tartines seront autorisés pour le goûter. Afin de respecter le programme « zéro déchet », **la collation et le goûter** seront conditionnés **dans des boîtes différentes** portant chacune le prénom de votre enfant.

- **Le service de cantine scolaire** (repas chauds) débutera le lundi 31.08.2026.

 Afin de pouvoir en bénéficier, une inscription devra être engagée par vos soins, **uniquement en ligne.**
 Vous pouvez déjà inscrire votre enfant en suivant le lien :
 https://repasscolaires.lescuisinesbruxelloises.be
 Par ailleurs, le jour de la rentrée vous recevrez une version des consignes via mail.
 ! Du 24.08.2026 au 28.08.2026 inclus, il vous est demandé de prévoir un pique-nique pour votre enfant.
 ! Il ne sera pas possible de réchauffer de plats à l'école.

- **Plateforme de communication Smartschool**
 Toutes les communications émanant de l'école à destination des familles se feront **exclusivement** via Smartschool à dater du **lundi 14 septembre 2026**.
 Cette plateforme sécurisée interne à l'école sera actualisée d'ici à cette date afin d'être fonctionnelle pour tous.
 Pour les anciens parents, vos accès seront identiques à l'année dernière.
 Pour les nouvelles familles, vos identifiants et mots de passe vous seront communiqués en même temps qu'une marche à suivre qui vous permettra d'installer et d'utiliser l'application de manière aisée.
 Jusque-là, toutes les communications seront envoyées via courrier électronique.

Considérant les nouvelles dispositions transmises par la Fédération Wallonie-Bruxelles (circulaire 9754 portant sur l'organisation de l'enseignement fondamental ordinaire - Année scolaire 2026-2027) :

- **Aucune demande de changement d'école** sans motif valable ne sera autorisée **après le 24.08.2026.** Cette mesure concerne les élèves de tous les niveaux (Accueil-M1-M2-M3).

- **Les élèves de 3ème maternelle** seront, dès la rentrée d'août, en **obligation scolaire**. Ceci signifie que toute absence devra être couverte par un certificat médical (au-delà de deux jours d'absence) ou par une justification écrite acceptable, datée et signée, émanant des Parents (absence inférieure ou égale à deux jours). Dans ce cas précis, la Direction se réserve le droit de valider ou non le motif invoqué. Les absences non-justifiées seront toutes prises en compte et au-delà de 9 demi-journées, communiquées au service ad-hoc de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- Il est offert la possibilité aux Parents d'élèves de 3ème maternelle de demander la fréquentation de leur enfant à un cours de religion ou de morale non-confessionnelle. Notre école étant une école maternelle autonome, ces cours n'y sont pas dispensés. Au-delà de ce constat, si vous êtes toujours désireux de poursuivre cette demande, merci de vous adresser à la Direction. Vous serez alors orientés vers une école organisant ces enseignements.

Enfin, à dater du vendredi 19.08.2026, je vous invite à vous rendre sur le site internet de l'école afin de consulter les listes des classes actualisées ainsi que quelques avis informatifs complémentaires.
Pour ce faire, il vous suffira de suivre le lien suivant : https://maternellecroiseedeschemins.bruxelles.be

Pour toutes questions concernant le contenu de ce courriel, n'hésitez pas à revenir vers moi via les canaux de communication suivants :

- Par courrier :
 Véronique Martin
 Directrice de l'école maternelle A la Croisée des Chemins
 Avenue des Croix de Guerre, 80
 1120 Neder-over-Hembeek

- Par téléphone :
 02/287.64.50

- Par mail :
 mat.CroiseedesChemins@brucity.education
 veronique.martin@brucity.education

Au plaisir de vous rencontrer/revoir bien vite.

Véronique